

définitions

Nature de la construction et de la couverture

Sont considérés comme matériaux durs :

• Pour la construction :

les pierres, briques, moellons, bacs métalliques, béton, parpaings (ciment, mâchefer), pisé recouvert de mortier, colombage (matériaux traditionnels et armatures bois), verre armé, panneaux composites avec parement extérieur et intérieur en dur et tous autres matériaux classés "durs" par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

• Pour la couverture :

les tuiles, ardoises, bardeaux d'asphalte, métaux, béton, amiante-ciment, vitrage et sous autres matériaux classés "durs" par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

Il n'y a pas lieu de tenir compte des matériaux d'isolation.

Surface développée d'un bâtiment

La surface développée du bâtiment et des dépendances s'obtient comme suit :

Superficie additionnée des différents niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs.

Les caves, sous-sols, combles et greniers non aménagés sont décomptés pour 50 % de leur surface.

Une erreur de 10 % sera tolérée dans ce calcul.

Observations :

Le proposant

- s'engage à tenir à jour un répertoire nominatif des membres ou élèves et des dirigeants ou enseignants et à le tenir à la disposition de la Société

- certifie que les indications et réponses données dans la présente proposition sont sincères et véritables et à sa connaissance exactes

- accepte en conséquence que la présente proposition serve de base au contrat ou au remplacement qu'il désire souscrire et en fasse partie intégrante

- reconnaît avoir été informé

• que toute omission ou fausse déclaration entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités, résiliation du contrat) du Code des Assurances

• qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations le concernant sur un fichier de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

4218

Signature du Collaborateur

A _____, le _____

Signature du Proposant

LISTE EXHAUSTIVE DES ACTIVITÉS AUTORISÉES

Activités culturelles : • Bibliothèque, Ludothèque, Centre de documentation, Vidéothèque • Club d'improvisation-Théâtre amateur • Découverte des animaux • Diffusion de documentaires culturels • Enseignement de la musique, Chorale • Généalogie • Graphologie • Histoire de l'art • Journée du goût • Langues étrangères • Lecture, Soirées contes • Mime • Œnologie • Promotion de l'histoire et de la culture • Rencontres sur thème de l'art

Activités pratiques et de loisirs : • Arts plastiques • Broderie, couture, tricot, cannage, macramé • Cartonage • Club hippique • Club de photographie sans atteinte à la moralité et aux bonnes moeurs • Collection de cartes postales • Collection de décorations • Collection de minéraux • Collection de poupées • Confection de vitrines- décoration • Cours d'art floral • Cuisine • Décoration intérieure • Encadrement tableaux, posters et autres oeuvres à décorer • Fusain-gravures • Jardinage • Jeux de piste • Jeux de société (belote, bridge, tarot, échecs, tombola, scrabble) • Groupe d'ambiance carnavalesque • Kermesse • Magie • Maquette • Maquillage • Costume • Marqueterie • Modélisme sans engins aériens • Numismate • Petit bricolage enfant • Philatélie • Poterie • Reliure • Sculpture • Tapisserie ameublement et restauration mobiliers • Vannerie

Activités parascolaires : • Accompagnement périscolaire • Accompagnement - Soutien scolaire • Réunion, débats, ateliers sur l'enseignement, l'éducation, les enfants

Activités "sportives" hors pratique professionnelle : • Aquagym • Badminton • Basket-ball • Billard • Cerf-volant • Cheerleading • Course d'orientation • Croquet • Curling • Cyclisme hors VTT • Danse • Expression corporelle - Yoga - Euphonie gestuelle ou techniques apparentées • Fitness • Gymnastique - Aérobie • Football • Footing • Course à pied • Golf - Mini-golf • Handball • Judo - Jiu - Jitsu • Karaté • Marche hors alpinisme • Patins à glace • Pêche loisirs en eau douce • Pilat • Promenade pédestre • Qi Gong, Tai-chi-chuan • Quilles - Bowling • Relaxation - Sophrologie • Roller • Sport de boules • Stretching • Tennis • Tennis de table • Trampoline • Twirling bâton / Majorettes • Volley-ball

Amicales - Clubs : • Amicale des Anciens combattants • Amicale des anciens élèves • Amicale des cadres et dirigeants • Amicale liée à une profession • Amicale des retraités et préretraités

Entraide - Information : • Aide administrative aux personnes • Défense et protection des animaux • Formation en secourisme • Lutte contre le cancer

Participation à la vie locale : • Alphabétisation • Informations aux habitants et promotion de la ville • Marché aux puces • Marche gourmande • Organisation de goûters

DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement récurrent

| |
|--|
| Nom, prénom |
| Adresse |
| Tél. : _____ Mail : _____ |
| Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) |
| Code international d'identification de votre banque BIC (Bank Identifier Code) |
| Référence Unique du Mandat - RUM (à remplir par le créancier) |

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

| |
|---|
| NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER |
| Mutuelle Alsace Lorraine Jura 6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex |
| Identifiants créanciers SEPA (ICS) F R 6 9 Z Z Z 4 1 4 8 9 8 |

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Les parties conviennent d'un commun accord que la Mutuelle Alsace Lorraine Jura vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 2 jours avant la date du premier prélèvement effectué.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Point contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :

- Information, modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel.

- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 89 35 49 49 ou sepalmlj@malj.fr

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

DATE
SIGNATURE